

Avis du Comité de gestion des charges de service public de l'électricité (CGSPE) sur le volet budgétaire de l'étude d'impact de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Saint-Pierre-et-Miquelon

Le Comité de gestion des charges de service public de l'électricité (CGSPE)¹, a été saisi par le ministère de la Transition Energétique en date du 23 février 2023, pour avis, sur le volet étude d'impact budgétaire en matière de charges de service public de l'énergie du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Saint-Pierre-et-Miquelon sur les périodes 2019-2023 et 2024-2028.

La présentation de la PPE de Saint-Pierre-et-Miquelon fait ressortir un double objectif : garantir la sécurité d'approvisionnement de l'archipel et décarboner son mix énergétique, aujourd'hui à 100% fossile. Pour cela, plusieurs mesures sont proposées dans la PPE:

- Remplacement de la centrale de Miquelon par une centrale qui serait en mesure de fonctionner à terme à partir de bioliquides ;
- Deux projets éoliens : avec 2 MW à Miquelon et 4 à 6 MW à St-Pierre ;
- Adoption de mesures de maîtrise de la demande ;
- Valorisation de la chaleur renouvelable et de l'énergie de récupération.

A la demande du Comité, une actualisation du chiffrage a été réalisée par la CRE, en prenant comme principales hypothèses :

- Un prix du FOD moyenné sur les 4 dernières années, afin de lisser l'impact de la volatilité liée à la crise ;
- Un prix du CO₂ à 80 €/t, correspondant à sa valeur à fin 2022 ;
- Concernant les coûts de l'éolien, la transposition aux estimations réalisées lors du premier chiffrage des augmentations constatées en France métropolitaine ;
- Une inflation considérée constante, à 2% ;
- La mise à jour des montants liés au réinvestissement dans la centrale de Miquelon 1 à la suite des dernières estimations d'EDF.

Le Comité constate que cette actualisation du scénario de référence, qui tient compte des objectifs de la PPE et qui fait l'hypothèse d'une augmentation de la consommation de 2% par an, montre que les charges de service public pour Saint-Pierre-et-Miquelon s'élèveraient entre 2021 et 2053 à 976 M€², soit une hausse de 81 M€ (+8%) par rapport chiffrage initial réalisé par la CRE en mars 2021. Par ailleurs, les charges s'élèveraient respectivement à 807 M€ pour Saint-Pierre et 170 M€ pour Miquelon.

Dans le scénario où la consommation resterait stable, les charges s'établiraient à 772 M€ en hausse de 59 M€ (+8%) par rapport au même scénario du chiffrage de 2021. Saint Pierre représenterait 627 M€ de

¹ <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/rapport-annuel-du-comite-gestion-des-charges-service-public-lelectricite>

² Le Comité précise que le périmètre de l'avis est hors dispositif sociaux.

charges de SPE contre 145 M€ pour Miquelon. Le Comité n'a pas pu disposer des éléments lui permettant d'apprécier les conséquences du cadre de compensation de la MDE³ pour les charges de SPE.

Le Comité n'a pas davantage eu la capacité d'apprécier les coûts de production d'électricité par filière.

Le Comité prend acte de ces éléments et recommande, pour les prochaines saisines :

- Qu'un dossier actualisé et complet lui soit fourni ;
- Que le projet de PPE soit présenté par anticipation au Comité, en amont de la saisine, afin qu'il puisse en appréhender les enjeux.

Avis finalisé le 20 mars 2023

³ Maîtrise de la demande en électricité